

Ce jour, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bertrand GONIN, Maire.

Membres présents :

Mme Annick BERTHET, M. Boris GUYOT, Mme Xandrine GUÉRIN, Mme Régine PASQUIER, M. Daniel VIALLY.

Membres ayant donné procuration :

M. Jean-François DUTHILLEUL a donné procuration à M. Bertrand GONIN

Mme Karine BOURY a donné procuration à Mme Régine PASQUIER

Membre absent :

M. Christian BILLAUD, excusé

À l'ordre du jour :

- ✗ Gestion des déplacés ukrainiens,
- ✗ Gestion des dons en faveur des déplacés ukrainiens,
- ✗ Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale,
- ✗ Adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le Compte-Rendu de la séance du 3 mars 2022.

Gestion des déplacés ukrainiens

A ce jour, sur les 28 déplacés ukrainiens accueillis sur la commune, 16 d'entre eux sont soit repartis en Ukraine soit partis sur une autre commune ; 13 sont encore hébergés dans 3 familles éveusiennes. 3 enfants sont inscrits pour la rentrée scolaire à l'école primaire d'Éveux.

Gestion des dons en faveur des déplacés ukrainiens

Monsieur le Président rend compte des résultats de la collecte de dons lancée au profit des déplacés ukrainiens et de leurs familles d'accueil. A ce jour, 6 donateurs, particuliers ou collectifs, ont versé 840,00 €.

Monsieur le Président fait un tour de table pour recueillir les propositions de redistribution des dons collectés. Il en découle la proposition suivante : Un calcul de points, en fonction du temps de présence sur la commune entre le mois de mars et la fin juin, permettra de déterminer les montants à verser aux déplacés ukrainiens et aux familles d'accueil sous forme de bons d'achat chez les commerçants et producteurs de la commune ainsi que les chalandes réguliers du marché hebdomadaire. Si le montant est inférieur à 30,00 €, il sera redistribué aux montants supérieurs.

Adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale - Délibération 2022/06

Vu les statuts et les buts de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Rhône ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide :

- d'adhérer à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Rhône.
- de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixé par l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Rhône.
- de désigner Madame Régine PASQUIER en qualité de représentante du Centre Communal d'Action Sociale d'Éveux à l'assemblée générale de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Rhône.

Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale - Délibération 2022/07

Vu les statuts et les buts de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide :

- d'adhérer à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale.
- de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixé par l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Questions et Informations Diverses

Monsieur le Président rappelle aux membres la nécessité de prendre contact avec les 4 personnes inscrites sur le registre *Vagues de chaleur* à chaque alerte préfectorale canicule retransmises par le secrétariat.

Boris GUYOT indique qu'il a informé une nouvelle habitante de cette possibilité d'inscription sur le registre vagues de chaleur.

Daniel VIALLY souligne la nécessité de veiller également sur les personnes vulnérables non inscrites sur les registres par citoyenneté ou amitié

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses abordées, la séance est levée.

À l'issue de la séance, Monsieur le Président a fixé la date du prochain du Conseil d'Administration
au **lundi 29 août 2022, 20h.**